

## Pourquoi devenir Membre du Conseil d'Administration et comment le vivre ?

La Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière (MJC 2M) est une association loi 1901, agréée d'Education Populaire.

A ce titre, elle est administrée par **l'Assemblée Générale (AG)** des adhérents qui se réunissent une fois par an pour :

- entendre, questionner, valider ou non les choix et décisions qui déterminent l'avenir de l'association,
- et élire les administrateurs (membres du Conseil d'Administration) qui auront la mission de la gérer.

Le **Conseil d'Administration (CA)**, qui comprend les représentants des adhérents élus à l'AG, certains membres de droit (le délégué de la Fédération des MJC, le Maire ou son représentant, le directeur de la MJC, le représentant du personnel, entre autres ....) **gère tous les aspects qui font la vie d'une MJC : les finances ; la gestion du personnel, les relations avec la Ville, les investissements de matériel et, surtout, les projets d'animation à mettre en place** dans le cadre du projet éducatif de la MJC et de la convention signée avec la ville de Dijon.

Le **Bureau**, composé de quelques personnes élues parmi les membres du CA, **gère les affaires courantes et les situations urgentes**. Il compte notamment en son sein : un(e) Président(e), un(e) Vice-Président(e) ou plusieurs, un(e) Trésorier(e), un(e) Secrétaire, .....

**Etre administrateur, c'est :**

- **Participer et contribuer à la vie de la MJC** et à ses actions en apportant son envie, ses connaissances, son savoir-faire, son esprit critique, son aide ...
- **Réfléchir, débattre et décider pour l'intérêt général** et non par rapport à une activité particulière ou une action ou manifestation spécifique
- **Avoir la possibilité de proposer** des projets ou initiatives et de faire part de ses idées ou de ses envies ou prendre en charge directement certaines actions
- **Pouvoir représenter la MJC** à certaines occasions (réunion, festival, réseau MJC, fêtes diverses, ...),
- Etc.

Le Conseil d'Administration se réunit de trois à cinq fois par an environ et le Bureau plus fréquemment une à deux fois par mois en moyenne et en dehors des périodes de vacances scolaires. En cas d'impossibilité d'être présent(e), on peut toujours donner un pouvoir à un autre administrateur.

Les administrateurs sont également invités à participer aux manifestations de la MJC (pique-nique, spectacle, exposition,...).

A ces participations peuvent s'ajouter, pour celles et ceux qui l'acceptent, quelques réunions appelées « commissions » pouvant traiter d'une question particulière (activités, projets, communication, finances, personnel, ...). Les questions débattues y sont souvent très concrètes et le rôle de l'administrateur y est très important.